

UNIVERSITÉ D'ANGERS
UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE
UNIVERSITÉ DE NANTES
UNIVERSITÉ DE RENNES I
UNIVERSITÉ DE TOURS

**UNITES DE FORMATION
ET DE RECHERCHE EN MEDECINE**

**DEMANDE CONJOINTE DE RENOUVELLEMENT DE
L'HABILITATION A DELIVRER
LA CAPACITE EN MEDECINE TROPICALE
Campagne 2012-2013**

CAPACITE EN MEDECINE TROPICALE DE L'OUEST

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS et PEDAGOGIQUES

UNIVERSITÉS DE L'OUEST

**DEMANDE CONJOINTE DE RENOUVELLEMENT
D'HABILITATION A DELIVRER
LA CAPACITE DE MEDECINE TROPICALE
Campagne 2012-2013**

**COORDONNATEUR INTER-REGIONAL :
Professeur Jacques CHANDENIER
UNIVERSITÉ DE TOURS**

I - UNIVERSITÉS ET UFR RESPONSABLES (Coordonnateurs locaux)

La demande présentée est proposée conjointement par les 6 U.F.R. de l'inter-Région Ouest co-responsables du projet : Université d'Angers, Université de Bretagne Occidentale, Université de Nantes, Université de Rennes 1, Université de Tours.

UNIVERSITÉ D'ANGERS

UFR de Médecine
Institut de Biologie en Santé
CHU, 1 avenue de l'Hôtel Dieu
49033 ANGERS CEDEX
**Coordonnateurs : Pr. D. CHABASSE et
Pr E.PICHARD**
☎ 02.41.35.34.72. - Fax : 02.41.35.36.16.
Courriel : dochabasse@chu-angers.fr

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

UFR de Médecine
Laboratoire de Parasitologie-Mycologie
22 avenue Camille Desmoulins
CS 93837
29238 BREST CEDEX 3
Coordonnateur : Pr. G. NEVEZ
☎ 02.98.01.83.82. - Fax : 02.98.14.51.49.
Courriel : gilles.nevez@univ-brest.fr

UNIVERSITÉ DE NANTES

UFR de Médecine
Service de Parasitologie et Pathologie Exotique
1, rue Gaston Veil
44035 NANTES CEDEX 01
Coordonnateur : Pr. M. MARJOLET
☎ /Fax : 02.40.41.28.54 -
(Lundi/mardi/jeudi/vendredi)
Courriel : michel.marjolet@univ-nantes.fr

UNIVERSITÉ DE RENNES 1

UFR de Médecine et Pharmacie
Laboratoire de Parasitologie et Zoologie Appliquée
2, Avenue Pr. Léon Bernard
35043 RENNES CEDEX
**Coordonnateurs : Pr. C. GUIGUEN et
Pr C. MICHELET**
☎ 02.23.23.47.26 - Fax : 02.23.23.46.29.
Courriel : clau.guiguen@univ-rennes1.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

UFR de Médecine
Service de Parasitologie-Mycologie-Médecine tropicale
2 bis, Boulevard Tonnellé
37032 TOURS CEDEX
Coordonnateur : Pr. J. CHANDENIER
☎ 02.47.47.59.02 - Fax : 02.47.47.80.82
Courriel : chandenier@med.univ-tours.fr

II - AVIS

Avis du ou des Conseils de L'UFR

Avis du conseil des études et de la vie universitaire

Avis du Conseil d'Administration

III - NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Professeur Jacques CHANDENIER

Service de Parasitologie-Mycologie-Médecine tropicale

Faculté de médecine

2 bis, Boulevard Tonnellé

37032 TOURS Cedex

PU-PH, Chef de Service Hospitalier

☎ 02.47.47.59.02

Fax : 02.47.47.80.82

Courriel : chandenier@med.univ-tours.fr

IV - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

Demande de renouvellement pour un diplôme fonctionnant régulièrement depuis plus de 20 ans (voir bilan, tableau ci-dessous).
--

Les Universités de Bretagne Occidentale, de Poitiers, de Rennes et de Tours ont été habilitées à délivrer la Capacité en Médecine Tropicale par Arrêté du 12 décembre 1988 du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale. Elles ont été renouvelées dans cette habilitation conjointement avec les Universités d'Angers et de Nantes par les arrêtés du 20/04/94, du 06/09/00, du 7/12/04 et du 9/03/09. La demande présentée ci-après est donc une **demande de renouvellement de l'habilitation pour l'ensemble des UFR de l'interrégion.**

La demande présente est formulée en fonction du bilan très positif des 10 dernières années et de l'accueil favorable auprès des étudiants, des améliorations constantes qui ont été apportées au niveau de l'organisation des enseignements et des stages sur le terrain. Depuis l'année universitaire 1998-1999, et du fait du cycle de formation sur 2 années, il a été décidé de n'accepter les nouvelles inscriptions que tous les 2 ans.

CAPACITE EN MEDECINE TROPICALE DE L'OUEST - BILAN 1990-2000				
ANNEE UNIVERSITAIRE	INSCRITS 1ère Année	REÇUS	INSCRITS 2ème Année	Délivrance du Diplôme
1991-1992	11	10	11	6
1992-1993	11	6	3	3
1993-1994	13	3	11	4
1994-1995	0	0	10	5
1995-1996	18	17	5	2
1996-1997	16	12	18	3
1997-1998	19	10	12	8
1998-1999	0	0	19	10
1999-2000	14	6	12	2
2000-2001	0	0	6	6
2001-2002	15	11	0	0
2002-2003	0	0	18	1
2003-2004	9	9	15	2
2004-2005	0	0	17	3
2005-2006	6	5	14	5
2006-2007	8	7	8	1
2007-2008	0	0	12	11
2008-2009	14	10	0	0
2009-2010	0	0	11	4
2010-2011	7	4	7	4
2011-2012	0	0	7	En cours

V - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

Le nombre de candidats admis à s'inscrire en première année est limité à 30 pour toute l'interrégion. Comme pour la précédente période d'habilitation, le nombre de candidats susceptibles d'être accueillis en deuxième année de Capacité en Médecine Tropicale devra rester limité à 5 par U.F.R d'origine. La première année de Capacité ne sera pas organisée les années où moins de 5 candidats postuleraient l'inscription.

VI - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Organisation Générale :

L'enseignement de la Capacité en Médecine Tropicale est dispensé sur 2 ans.

La première année est consacrée à l'**enseignement théorique fondamental** (90 H), ainsi qu'aux enseignements pratiques et dirigés correspondants. Elle donne lieu à un **examen écrit de fin d'année** qui est **régional et anonyme** avec **deux sessions annuelles**. La validation est prononcée par un **jury interrégional** pressenti par le coordonnateur. La validation de cet examen conditionne l'inscription en 2^{ème} année.

La deuxième année est plus particulièrement dévolue aux **approfondissements**. Ceci se fera par la validation obligatoire d'un 4^{ème} **module d'enseignement thématique spécialisé de 30 heures** et par la participation à des **séminaires** ponctuels de formation continue de 1 à 2 jours, à des **réunions d'information** et à des **conférences** ou des colloques **jugés qualifiants** dont l'étudiant devra justifier en fin de 2^{ème} année de la **participation à au moins 5 d'entre eux**. La liste des séminaires qualifiants dans toute l'interrégion sera publiée à la rentrée pour chaque année universitaire par le coordonnateur.

Sur le plan **pratique**, cette 2^{ème} année donnera lieu aux **stages d'exercice** dans les **formations agréées** en France et également de **4 semaines au minimum dans un lieu de stage agréé en zone tropicale** pour les étudiants ne pouvant justifier d'aucune expérience antérieure dans ce domaine. Ce stage volontaire reste à la charge de l'étudiant, le maître de stage prenant de son côté toutes dispositions pour trouver des conditions d'accueil et d'hébergement favorables et peu onéreuses.

Cette 2^{ème} année est sanctionnée par la délivrance du diplôme après présentation d'un **Mémoire de Capacité** devant un jury de 3 membres de rang A (au minimum) comportant obligatoirement un enseignant provenant d'une autre UFR que l'UFR organisatrice. Ce jury enregistrera également la validation du 4^{ème} module thématique et appréciera la validation des séminaires et des stages ainsi que de l'expérience antérieure du candidat en cas d'équivalence demandée.

A) ENSEIGNEMENT THEORIQUE

L'enseignement théorique est modulaire et divisé en 4 modules de 30 h chacun dont les 3 premiers représentent l'enseignement de 1^{ère} année et le 4^{ème} l'enseignement de 2^{ème} année.

Thèmes enseignés et horaire des enseignements

1 - Organisation des 3 modules de 1^{ère} année :
--

Module ① - Epidémiologie et Contrôle des Grandes Endémies Tropicales (30 H)

Paludisme 3H, Trypanosomoses 2H, Leishmanioses 2H, Amibiase 1H, Filarioses 2H, Dracunculose 1H, Bilharzioses 2H, Helminthoses intestinales 1H, Lèpre 2H, Trachome 1H, Arboviroses 2H, Tuberculose 2 H, Sida et MST 3H, Pneumopathies 1H, Choléra 1H, autres Diarrhées infectieuses 2H, Pathologies émergentes 2H

TP : Laboratoire de brousse et techniques diagnostiques en Biologie de 1^{ère} ligne (8H).

TD : Documents vidéo et cas concrets commentés (4H).

Module ② - Environnement de la Santé sous les Tropiques (30 H)

L'Environnement Tropical 2H, Ethno-Géographie de la Santé 2H, Problèmes socio-économiques et Politique de Santé dans les PED 3H, Structures de Soins dans les PED 3H, Utilisation de l'outil Statistique en Epidémiologie 2H, Pathologie du Développement en Milieu Urbain 2H, Programme Elargi de Vaccination (PEV) 2H, Problèmes Nutritionnels 3H, Organisations Gouvernementales et Non Gouvernementales 2H, Aide Humanitaire d'Urgence 2H, Approvisionnement en Médicaments et Outils de Santé Publique 2H, Vecteurs et Lutte Antivectorielle 3H,

TD : Documents écrits et vidéo commentés, examens de cas concrets (8H).

Module ③ - Risques et Pathologie du Voyageur Tropical et des Migrants (30 H)

Hygiène Générale et Prévention des Risques Individuels courants sous les Tropiques 3H, Maladies et Malaises Climatiques 3H, Risques liés au Trajet (air, terre, mer) 3H, et aux Sujets à Risque particulier (grossesse, nouveau-né, sujet âgé) 3H, Pathologie des migrants 3H, Aspects Particuliers de la Pathologie Cosmopolite sous les Tropiques 6H, Vaccinations 3H, Prévention des Risques Infectieux, Consultation de Prophylaxie, Conseils aux Voyageurs 3H, Bilan Clinique et Biologique au Retour 2H, Logiciels d'aide à la décision et Réseaux Télématiques 1H.

TD : Pratique des banques de données épidémiologiques (EDISAN, MMWR, Eurosurveillance, BEH, OMS, Promed...), analyse de documents 6H.

Ces enseignements de 1^{ère} année seront organisés en **6 sous modules** de 2 à 3 jours organisés par chaque UFR de façon à être **complémentaires** et de permettre aux étudiants de les valider à tour de rôle **dans chaque UFR de l'interrégion**, ce qui permettra au candidat d'être confronté avec l'expérience de l'ensemble des équipes de l'interrégion. Chaque UFR prend l'engagement d'organiser au moins 1 sous-module, tous les deux ans de façon coordonnée avec les UFR voisines de manière à limiter les déplacements des étudiants.

2 - Organisation de la 2^{ème} année :

Les enseignements théoriques de la deuxième année comportent :

- **Le module 4** qui est conçu comme un module **libre à spécificité thématique de 30 heures**, et dont le choix ainsi que l'organisation sont laissés à la liberté de chaque coordonnateur local pour leur permettre de rendre compte d'une compétence particulière ou d'une spécificité locale et de les mettre en valeur. Il pourra consister soit en l'approfondissement d'un des points du programme précédent soit en un complément utile à ce programme dans un domaine précis. Pour éviter la dilution des inscrits à ce module, seuls 2 UFR proposeront chaque année un tel module.

- La participation à **5 séminaires** de formation organisés dans le même esprit que le module 4 mais d'une durée de un ou deux jours, et à choisir dans une liste de séminaires proposés en début d'année universitaire par les cinq sites organisateurs.

B - ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les travaux pratiques suivis pendant la première année assurent à l'étudiant un apprentissage suffisant des techniques de routine utilisables en situation précaire, les enseignements pratiques de seconde année se déroulent sous forme de stages plus spécialisés dans les laboratoires, (Services Hospitaliers, Centres de Vaccinations, Centres de Recherche...) sélectionnés en fonction de la compétence reconnue de leurs équipes d'encadrement et du suivi correct des étudiants.

Le stage en laboratoire est double :

En laboratoire de routine biologique, il permet de se familiariser avec le travail de paillasse et donne aux étudiants une bonne connaissance des techniques classiques ainsi que la capacité de les appliquer seul en situation sur le terrain.

En laboratoire spécialisé, il permet à l'étudiant d'accéder à des techniques plus pointues dans un domaine particulier de son intérêt.

C - STAGES D'EXERCICE

Les stages peuvent être hospitaliers ou extra-hospitaliers

Ces stages permettent aux étudiants de passer :

- de l'enseignement théorique à la pratique en France et
- de la pratique en France à la pratique dans les conditions de terrain.

Ces stages se déroulent en France dans les Services de Médecine Tropicale, de Maladies Infectieuses ainsi que dans les Instituts spécialisés. A l'étranger, ils sont organisés dans les Centres Nationaux Hospitalo-Universitaires, dans les hôpitaux et Institutions de soins publiques ou privées et dans les Dispensaires de brousse des pays concernés.

L'étudiant devra avoir validé au moins **6 semaines de stage au cours des 2 ans**.

D - NOM ET QUALIFICATION DES ENSEIGNANTS

L'ensemble de l'enseignement théorique et pratique de la Capacité en Médecine Tropicale est assuré par des spécialistes reconnus au niveau français et international recrutés en fonction d'une expérience personnelle du terrain et des problèmes de santé tropicaux.

A. GOULON : Maître de conférences, Parasitologie générale, Parasitologie des animaux de rente, Faune sauvage et Pathologie aquacole, ONIRIS (Ecole Nationale Vétérinaire) Nantes

J. AUBRY : Professeur des Universités, Immunologie, Faculté Pharmacie – INSERM U892 , Nantes

O. ARMSTRONG : Professeur des Universités, Anatomie-Chirurgie viscérale, CHU Hôtel Dieu, Nantes

F. BARIN : Professeur des Universités, Faculté de Médecine de Tours

F. BASTIDES : Praticien hospitalier, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales du CRHU de Tours

J.C. BEAUCOURNU : Professeur émérite des Universités, Service de Parasitologie et Zoologie Appliquée du CHU de Rennes

L. BERNARD : Professeur des Université, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales du CRHU de Tours

P. BOURDEAU : Professeur, Dermatologie, Parasitologie des carnivores et des équidés, Mycologie, ONIRIS (Ecole Nationale Vétérinaire) Nantes

M. BOUSSINESQ : Dr Médecine, Directeur de Recherche, Parasitologue, UMI transVIHMI, IRD , Montpellier

B. BOUTEILLE : MCU-PH, Service de Parasitologie-Mycologie du CHU de Limoges

D. BOUTOILLE : Praticien hospitalier, Service des maladies infectieuses et tropicales CHU Nantes

P. BREUX : OMS, Département SIDA, Haïti

J.A. BRONSTEIN : Médecin chef, Professeur de Médecine maritime, HIA Clermont Tonnerre, Brest

D. CHABASSE : Professeur des Universités, Parasitologie-Mycologie, Institut de Biologie en Santé CHU d'Angers

J. CHANDENIER : Professeur des Universités, Service de Parasitologie-Mycologie-Médecine tropicale, Tours

D. CHARLET : Médecin Inspecteur de la Santé, D.D.A.S.S. Angoulême

E. CHAUVEAU : Professeur Géographie, milieux tropicaux. Université de Nantes, Université de Nantes.

S. CHOUIN : Directeur Scientifique et technique. Établissement interdépartemental de démoustication (EID L.Atl) Démostication Santé Environnement. Réseau CNEV. Rochefort / Mer

Y. COLLET : Professeur des Universités, Gynécologie Obstétrique, UFR de Brest

J. CLOUZEAU : Praticien Hospitalier, Urgences Pédiatriques, CHU de Poitiers

R. COLIMON : Professeur des Universités, Service de Virologie, CHU de Rennes

M. DARY : Praticien Hospitalier, Urgences/SAMU, CHU Nantes – Hotel Dieu

B. DEGEILH : MCU-PH, Service de Parasitologie-Mycologie du CHU de Rennes

L. DE GENTILE : Praticien Hospitalier, Service de Parasitologie-Mycologie, du CHU d'Angers

P. DESJEUX : Responsable Département Leishmanioses, OMS Genève (Suisse)

M. DEVELOUX : MCU-PH, Laboratoire de Parasitologie, Hôpital Tenon à Paris

A. EMANE : MCU, Institut des Etudes avancées (IEA), Recherche sur les rapports nord-sud, Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin, Nantes.

J.Ch. ERNOULD : Chargé de Recherche, Santé société, IRD

S. FANELLO : Professeur des Universités, Praticien Hospitalier de Santé Publique au CHU d'Angers

J.P. GANGNEUX : Professeur des Universités, Service de Parasitologie-Mycologie du CHU de Rennes

F. GAY-ANDRIEUX : MCU-PH, Service de Parasitologie, Mycologie médicale , UFR Médecine/ CHU Nantes

V. GODET-BRIEND : Praticien Hospitalier , Service des Maladies infectieuses et tropicales, Responsable Unité Centre Voyageur international - CHU Nantes.

C. GUIGUEN : Professeur des Universités, Chef de Service de Parasitologie-Mycologie du CHU de Rennes

C. GUILMAIN-GAUTHIER : Docteur en Ethnologie, Chargée de Cours à l'Université de Bordeaux II

J. JANNIN : Responsable du Département CTD, Trypanosomoses africaines, OMS Genève (Suisse)

S. JARASSIER : Dr Odontologie, Faculté Odontologique- CHU Nantes

D. LEPELLETIER : PU-PH, Service d'Hygiène, Bactériologie - CHU Nantes

P. LE PAPE : Professeur des Universités, Parasitologie-Zoologie, Faculté de Pharmacie de Nantes

D. LE RAY : Chef du Service de Protozoologie, Responsable du Programme OMS Leishmanioses, Institut de Médecine Tropicale d'Anvers (Belgique)

Y. MAIGA : Dr Médecine, Neurologue, Assistant Faculté, Chef de service neurologie, Hopital G.Touré, Bamako

M. MARJOLET : Professeur des Universités, Parasitologie-Mycologie et Service des maladies infectieuses et tropicales. CHU Nantes.

L. MARTIN : Professeur des Universités, Chef de Service de Dermatologie du CHU d'Angers

C. MICHELET : Professeur des Universités, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales de Rennes

G. NEVEZ : Professeur des Universités, Chef du laboratoire de parasitologie-Mycologie, CHU de Brest

F. PAGNIEZ : MCU, Parasitologie-Zoologie, Faculté de Pharmacie de Nantes

E. PICHARD: Professeur des Universités, Chef du Service des Maladies Infectieuses et Tropicales du CHU d'Angers

M. PLANCHENAULT : Réseau Retex atlantique Etablissement interdépartemental de démoustication (EID L.Atl) Démoustication Santé Environnement.Rochefort / Mer

P. POTTIER : IGARUN - UFR Géographie , Université Nantes

F. RAFFI : Professeur des Universités, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales du CHU de Nantes

J.L. REY : Médecin en Chef, Responsable Programme SIDA, DCSSA Vincennes

D. RICHARD-LENOBLE : Professeur des Universités, Service de Parasitologie et Pathologie tropicale, Tours

F. ROBERT-GANGNEUX : MCU-PH, Service de Parasitologie-Mycologie, CHU de Rennes

N. RUVOEN-CLOUET : Maître de conférences, Maladie réglementée, zoonoses et réglementation sanitaire, ONIRIS (École Nationale Vétérinaire) Nantes

A. ROLLIN : Service de la Rage, Institut Pasteur de Paris

C. SALOMON : Anthropologue de la Santé, Paris

M SANOU : Dr Odontologie, Doctorant ERT-INSERM U791 UFR odontologie

J.P. TALARMIN : Service des maladies infectieuses et tropicales CHU Nantes

P. TATTEVIN : Professeur des Universités, Service des Maladies infectieuses et tropicales, CHU de Rennes

Conférenciers IEA Nantes

La particularité de l'IEA de Nantes est de tisser des relations d'un type nouveau entre les chercheurs occidentaux du "nord" et ceux du "sud", en s'ouvrant largement à ces derniers. Est ainsi promue une réelle diversité d'approche des problèmes qui se posent aujourd'hui à tous dans le contexte de la mondialisation.

La liste des publications de chaque enseignant peut être obtenue auprès de chacun d'entre eux.

VII – SERVICES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE

Les lieux de stage proposés aux étudiants sont localisés en France et dans les pays tropicaux concernés :

- dans des Laboratoires Hospitalo-Universitaires ou Hospitaliers reconnus,
- dans des Services Cliniques Hospitaliers et Hospitalo-Universitaires de la spécialité,
- ainsi que dans des Services, Instituts, laboratoires, dispensaires et centres de soins reconnus formateurs en Afrique, en Amérique Latine ou en Asie.

La quasi totalité de ces lieux de stage avait déjà été sollicitée lors de l'habilitation précédente et les accords écrits fournis aux autorités de tutelle. Les accords concernant les nouveaux terrains de stage sont fournis en annexe ou en cours de signature.

Le nombre d'étudiants admis lors de ces stages reste constamment limité à deux par terrain de stage pour la même période.

1) Laboratoires de routine biologique en France

7 laboratoires offrant des techniques de routine biologique sont couramment choisis par les étudiants. Ce sont les :

- Laboratoire de Parasitologie et Mycologie Médicale, Institut de Biologie en Santé CHU d'Angers (Pr. JP BOUCHARA)
- Laboratoire de Parasitologie et Mycologie du CHU de Brest (Pr. NEVEZ)

- Laboratoire de Microbiologie de l'hôpital d'instruction des armées, Centre Hospitalier Clermont Tonnerre, Brest (Dr LE GUEN)
- Laboratoire de Parasitologie et de Pathologie Exotique du CHU de Nantes (Dr MIEGEVILLE)
- Laboratoire de Parasitologie et Mycologie Médicale du CHU de Rennes (Pr. GUIGUEN)
- Laboratoire de Parasitologie-Mycologie-Médecine tropicale CHU de Tours (Pr. CHANDENIER)
- Laboratoire de Virologie du CHU de Rennes (Pr. COLIMON)

2) Laboratoires spécialisés en France

Outre cet aspect de routine biologique, certains laboratoires offrent des techniques spécialisées utiles aux étudiants. Ce sont les :

- Laboratoire de Parasitologie et Mycologie Médicales du CHU d'Angers UPRESS EA 3142 (Pr. JP. BOUCHARA) pour :

- Diagnostic parasitologique et Immunologique des affections tropicales parasitaires
- Diagnostic des champignons pathogènes issus du milieu tropical : Dermatophytes, Agents des mycoses exotiques
- Utilisation de banques de données épidémiologiques : EDISAN, Eurosurveillance, Promed...

- Laboratoire universitaire de Biodiversité et Ecologie Microbienne, LUBEM-EA 3882, UFR de Médecine de Brest (Pr. NEVEZ) pour :

- Détection des Acanthamibes
- Détection et la biodiversité de *Pneumocystis* sp.

- Laboratoire de Parasitologie-Mycologie et Pathologie Exotique UFR Médecine de Nantes (Pr. MARJOLET) pour :

- Culicidés : systématique, spéciation, dynamique des populations, lutte intégrée, veille sanitaire (EID Atlantique - CNEV- Réseau atlantique Retex / Adège)
-

- Laboratoire de Parasitologie et Zoologie, Faculté de Pharmacie de Nantes, UPRESS EA 1155 (Pr. LE PAPE) pour :

- Substances interfèrent avec les réactions et la prolifération cellulaire
- Études de nouvelles molécules anti-leishmaniennes et antifongiques

- Laboratoire de Parasitologie et Zoologie Appliquée de l'UFR de Médecine de Rennes, (Pr. GUIGUEN) pour :

- Entomologie médicale
- Epidémiologie et diagnostic des parasitoses et mycoses
- Etude de la relation hôte/parasite au cours des leishmanioses (réponse cellulaire et génique de l'hôte)
- Cultures *in vitro* de leishmanies

- Laboratoire de Parasitologie et Pathologie Exotique du CHU de Tours (Pr. CHANDENIER) pour :

- Diagnostic parasitologique et sérologique des affections d'origine parasitaire et fongique
- Recherches expérimentales sur rongeurs dans le domaine des mycoses
- Laboratoire d'accueil du M2 « Infectiologie cellulaire et moléculaire, vaccinologie »

3) Stages hospitaliers et extra-hospitaliers en France.

Ces stages hospitaliers et extra-hospitaliers en France peuvent se dérouler dans :

- le Service des Consultations des Maladies Parasitaires et Tropicales du CHU d'Angers
- le Centre de Conseils aux voyageurs et aux expatriés - Vaccinations Internationales du CHU d'Angers
- le Service de Médecine et Maladies infectieuses du CHU de Brest
- le Service de Médecine Interne de l'HIA Clermont Tonnerre de Brest
- le Centre de Vaccination anti-amarile de l'HIA Clermont Tonnerre de Brest
- l'Etablissement de Transfusion Sanguine de l'HIA Clermont Tonnerre de Brest
- le Service des Maladies Tropicales du C.H. Alphonse Laveran de Marseille
- Centre du Voyageur international CHU Nantes (Dr V Briend-Godet)
- Service des maladies infectieuses et tropicales (Pr Fr RAFFI) CHU de Nantes
- le Centre de Consultations de Parasitologie du CHU de Rennes

- Le Centre de vaccinations et de conseils aux voyageurs du CHU de Rennes
- le Service des Maladies Infectieuses et Tropicales du CHU de Rennes
- le service de Médecine et Maladies Infectieuses du CHU de Tours
- le Service des consultations des Maladies Parasitaires et Tropicales de Tours
- le Centre de vaccinations et de conseils aux voyageurs du CHU de Tours

4) Stages d'exercice en zone tropicale.

N'ont été retenus que les stages qui assurent une formation réelle de l'étudiant, avec encadrement d'une part et possibilité de responsabilités réelles d'autre part.

Ces stages font l'objet de conventions écrites entre les organismes précités et nos UFR :

AFRIQUE

Bénin

- Centre Médical de la Présidence, Cotonou (Colonel LAYEC)
- Centre de Santé Saint Pothin, Cotonou (Dr. DOSSOUVO)
- Centre National Hospitalo-Universitaire de Cotonou
- Centre Hospitalier Saint-Luc, Cotonou (Dr CAPOCHICHI)
- Institut Régional de Santé Publique de Ouidah (IRSS)

Sénégal

- Centre Hospitalier de Dakar Hôpital Principal (S.S.A)
- Centre Hospitalier de Dakar – Le Dantec (Pr DIOP)
- Hôpital M' Youssou M'Bargane Diop de Rufisque
(accord de coopération inter universitaire/CHU Nantes-Dakar)

Djibouti

- Centre Paul Faure (Dr KERDRAON)

Mali

- Service de Médecine Interne, Hôpital du Point G, Bamako (Pr. TRAORE)
(accord de coopération inter universitaire/CHU Angers-Bamako)
- Service de Neurologie Hôpital Gabriel TOURE Bamako (Dr Y.MAIGA)

Burkina-Faso

- Centre Hospitalier Universitaire de Ouagadougou
- Hôpital de Bobo Dioulasso (Dr. YAMEOGO)
- IRD MIVEGEC IRSS Bobo Dioulasso (Dr FI Fournet)

Mozambique

- Centre Hospitalier de Maputo (Dr. BASTOS)

Burundi

- Centre Hospitalo-Universitaire de Bujumbura (Pr. KABOUDO)
(accord de coopération Inter-universitaire/CHU Rennes – Budjumbura)

Gabon

- Centre de Parasitologie, Faculté de Médecine de Libreville (Pr. KOMBILA)

Sao Tomé et Principe

- Centre Médical ASSAFRAS, République de (Colonel DESFONTAINE)

Guinée

- Centre Hospitalo-Universitaire Ignace Deen/Donka à Conakry (Pr. CISSE)
- Centre de Santé de Maferinya
- Hôpital Régional de Kindia
(accord de coopération inter universitaire/CHU Nantes-Rennes-Conakry)

Madagascar

- Centre Hospitalier Militaire d'Antananarivo

Cameroun

- Institut Pasteur et centre IRD Yaoundé (Dr M. BOUSSINESQ)

Algérie

- Centre Hospitalo-Universitaire de Sétif (Pr. Chouchene)
(accord de coopération inter universitaire Rennes/Sétif)

Maroc

- Centre Hospitalo-Universitaire de Rabat
(accord de coopération inter universitaire Rennes/Rabat)

AMERIQUE LATINE

Brésil

- Service de Médecine Tropicale de l'Université de Brasilia (Pr. SANTANA)
- Service de Maladies Infectieuses de l'Hôpital Universitaire de Fortaleza (Pr. QUEIROZ)

Guyane

- Centre Hospitalier de Saint Laurent du Maroni
- Service de Parasitologie-Mycologie médicale, CH de Cayenne (Pr CARME)

Bolivie

- Centre Hospitalier Viedma, Université San Simon Cochabamba (accord de coopération Nantes-Cochabamba)

Argentine

- Centre Hospitalo-Universitaire de Mendoza (accord de coopération inter universitaire Rennes/Mendoza)

Haïti

- Centre Médico-Social Denise Lecuyer (à Gros Morne) (Pr. GUIGUEN)

ASIE

Vietnam

- Centre Hospitalo-Universitaire de Hué (accord de coopération inter universitaire/CHU Rennes-Hué)
- Centre Hospitalo-Universitaire d'Hanoï
- Centre Hospitalo-Universitaire d'Ho Chi Minh (accord de coopération inter universitaire/CHU Nantes-Vietnam)

Laos

- Institut francophone de Médecine tropicale de Vientiane (Pr. STROEBEL)

Cambodge

- Hôpital Marguerite- Unités de Pédiatrie et Santé Publique (accord coopération CHU Nantes)

5) Equivalences

Les médecins ayant déjà exercé sous les tropiques peuvent solliciter et obtenir une équivalence de stage clinique sous réserve d'avoir exercé dans une formation reconnue comme formatrice pendant un temps suffisant et de présenter des justifications écrites des responsables médicaux de ces centres. Cette équivalence est à proposer par le coordonnateur local. Elle sera examinée par le jury de fin d'études en fonction des attestations fournies.

VIII - MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

A - EXAMEN PROBATOIRE PREALABLE A L'INSCRIPTION

L'inscription à la Capacité en Médecine Tropicale de l'Ouest est ouverte aux titulaires d'un diplôme de médecin français ou étranger. Elle est subordonnée statutairement :

- 1- à un entretien obligatoire pour tous les postulants avec le coordonnateur de l'UFR concernée par l'inscription
- 2- à la réussite préalable à un examen probatoire écrit pour tous les médecins ayant moins de trois ans d'exercice médical. Cet examen est organisé chaque fois que nécessaire dans les UFR concernés ; il comporte une seule épreuve de 40 QCM sur le programme de la nouvelle UE du LMD Santé impliquant la Parasitologie-Mycologie et la Bactériologie-Virologie (Ouvrages de référence : POPI « Maladies infectieuses et tropicale », PILLY, EMIT, et Parasitoses et mycoses des régions tempérées et tropicales. ANOFEL. Abrégés Masson).

B - MODALITÉS DE VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements théoriques sont validés à la fin de la première année par la réussite à **un examen écrit anonyme de 3 heures** qui comporte 40 questions de type QROC-QCM informatisées et trois questions rédactionnelles de 40 mn chacune (épidémiologie, clinique, thérapeutique ou prophylaxie).

Toutes les questions sont choisies par tirage au sort à partir d'un pool interrégional de questions fournies chaque année par chacun des enseignants à l'intérieur d'une liste régionale de sujets adoptée par consensus.

La validation de cet examen écrit donnera lieu à 2 sessions par an et sera sous la responsabilité d'un jury interrégional qui statuera après double correction. La composition et la présidence du jury sont fixées chaque année par le coordonnateur régional parmi les enseignants participant à la Capacité après consensus avec les autres coordonnateurs locaux.

Les enseignements pratiques sont validés au plan local par contrôle continu (moyenne de 10) sous la responsabilité du coordonnateur local.

La réussite à l'examen de 1ère année conditionne l'inscription en 2ème année.

L'enseignement théorique du module thématique de 2ème année est validé à l'échelon local par le coordonnateur responsable avec la participation d'un enseignant d'une autre UFR.

Les séminaires de perfectionnement sont validés par l'enseignant organisateur qui fournira une **attestation individuelle de participation**. L'étudiant doit avoir suivi 5 séminaires validant au cours de ses 2 années de Capacité. La participation volontaire à un 2^{ème} module thématique (en dehors du module obligatoire) équivaut à la validation de 3 séminaires.

La seconde année est sanctionnée par **la soutenance d'un mémoire** dont la matière pourra être clinique, biologique, épidémiologique ou fondamentale, et **un entretien oral** de synthèse avec un jury comportant trois membres de rang A au minimum qui juge également de la validité des stages effectués. Le mémoire peut-être soutenu au cours des deux années suivants la validation théorique et des stages, sous réserve d'une inscription universitaire.

C – MODALITÉS DE VALIDATION DES STAGES

Les stages sont obligatoires et la répartition de ces stages est programmée par accord avec différents Chefs de Service et de Laboratoire en fin de première année. La validation des stages est prononcée par le jury de fin d'études à la vue des attestations fournies par les Maîtres de stage ou des équivalences présentées.

D – DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Le diplôme est délivré, par son UFR d'inscription, à chaque candidat admis au vu des Procès verbaux de délibération qui seront transmis, dans les meilleurs délais, aux secrétariats des six UFR.